

## 3.5 Revenu salarial

Le **revenu salarial**, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le **salaires annuel en équivalent temps plein** (EQTP), prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail salarié au cours de l'année, en équivalent temps plein. En 2019, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 21 790 euros ► **figure 1**. Cette moyenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial inférieur de 22 % à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 53 % à celui des temps complets.

Le revenu salarial des moins de 25 ans est, en moyenne, inférieur de 70 % à celui des 50-54 ans : d'une part, leur salaire moyen en EQTP est inférieur de 42 %, en raison principalement de leur moindre expérience professionnelle ; d'autre part, leur volume de travail moyen est moitié moindre, en raison d'insertions sur le marché du travail en cours d'année, d'allers-retours entre emploi et chômage et d'une part élevée de contrats à temps partiel.

Les salariés diplômés de l'enseignement supérieur long (bac + 3 ou plus) ont un revenu salarial annuel moyen égal à 2,4 fois celui des non-diplômés. Cela correspond surtout à des différences de salaires en EQTP, et plus modérément de volume de travail. Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen égal à 2,7 fois celui des ouvriers et 2,9 fois celui des employés, du fait de salaires en EQTP plus élevés et, dans une moindre mesure, d'un volume de travail plus important. Le revenu salarial est plus

élevé en moyenne dans la fonction publique que dans le secteur privé (+ 7 %), le volume de travail annuel y étant supérieur (+ 12 %), tandis que le salaire en EQTP y est en moyenne un peu plus faible.

Entre 1995 et 2009, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté en euros constants ► **figure 2**, avant de baisser entre 2009 et 2013. Depuis, il augmente chaque année (sauf en 2017) : sur 2013-2019, la hausse en euros constants est de 0,5 % en moyenne par an. En 2019, le revenu salarial moyen a augmenté de 0,9 %, surtout sous l'effet de la hausse du salaire en EQTP (+ 0,8 %). Entre 1995 et 2019, l'évolution de revenu salarial a été plus favorable aux femmes (+ 0,7 % par an) qu'aux hommes (+ 0,4 % par an), et l'écart de niveau entre les femmes et les hommes a diminué de presque 5 points (de 27 % à 22 %).

Les 10 % de salariés les moins bien rémunérés en 2019 perçoivent un revenu salarial annuel de moins de 2 820 euros, tandis que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 39 410 euros, soit 14,0 fois plus (**rapport interdécile** D9/D1) ► **figure 3**. Les écarts relatifs sont plus importants dans la moitié basse de la distribution, où se concentrent notamment les salariés avec un faible volume de travail annuel, que dans la moitié haute : le rapport entre la **médiane** et le 1<sup>er</sup> **décile** (D5/D1) est de 6,9, contre 2,0 entre le 9<sup>e</sup> décile et la médiane (D9/D5). La dispersion du revenu salarial est plus forte parmi les femmes que parmi les hommes, surtout dans la moitié inférieure de la distribution. Elle est également plus forte chez les non-diplômés que chez les diplômés. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des non-diplômés. ●

### ► Définitions

Le **revenu salarial** correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales et contributions sociales (CSG et CRDS).

Le **salaires annuel en équivalent temps plein** (EQTP) est le salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un salarié ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an.

**Rapport interdécile, médiane, décile** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

« Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.

## ► 1. Revenu salarial annuel moyen en 2019

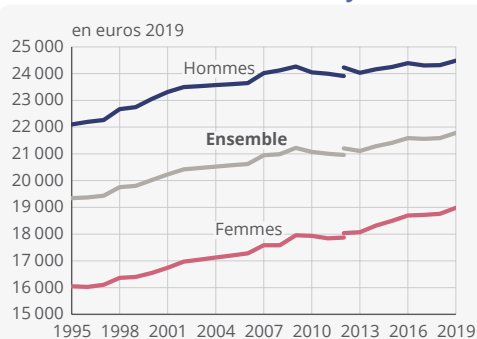
	Revenu salarial annuel moyen	Salaire annuel moyen en équivalent temps plein	Volume de travail moyen en équivalent temps plein
	(en euros)		
<b>Sexe</b>			
Femmes	18 980	26 400	0,72
Hommes	24 480	31 450	0,78
<b>Âge</b>			
Moins de 25 ans	8 180	18 650	0,44
25-39 ans	20 290	26 200	0,78
40-49 ans	26 040	31 240	0,83
50-54 ans	27 210	32 270	0,84
55 ans ou plus	25 940	34 480	0,75
<b>Niveau de diplôme</b>			
Sans diplôme	15 430	21 930	0,70
CAP, BEP ou moins	18 280	23 950	0,76
Bac	21 000	25 880	0,81
Bac + 2	26 400	30 940	0,85
Bac + 3 ou plus	37 210	42 790	0,87
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres et chefs d'entreprise salariés	42 280	48 760	0,87
Professions intermédiaires	23 600	28 760	0,82
Employés	14 380	21 510	0,67
Ouvriers	15 930	22 210	0,72
<b>Condition d'emploi</b>			
Temps complet	25 350	30 080	0,84
Temps partiel	11 930	24 310	0,49
<b>Secteur</b>			
Secteur privé	21 460	29 370	0,73
Fonction publique	22 970	28 130	0,82
<b>Ensemble</b>	<b>21 790</b>	<b>29 080</b>	<b>0,75</b>

**Notes :** le revenu salarial est calculé sur l'ensemble des salariés, tandis que la décomposition en salaire en équivalent temps plein et en volume de travail n'est réalisée que sur les individus pour lesquels il est possible de calculer un volume de travail en équivalent temps plein. La catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi et le secteur sont relatifs au poste principal du salarié.

**Champ :** France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, panel Tous salariés.

## ► 2. Revenu salarial annuel moyen selon le sexe entre 1995 et 2019



**Notes :** évolutions lissées entre 2002-2006. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les cotisations patronales de complémentaire santé obligatoire ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Leur montant a été estimé pour 2012, afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et en 2013.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, panel Tous salariés.

## ► 3. Distribution du revenu salarial annuel selon le sexe et le niveau de diplôme en 2019

	Ensemble	Femmes	Hommes	Sans diplôme	CAP, BEP ou moins	Bac	Bac + 2	Bac + 3 ou plus
<b>Revenu salarial (en euros)</b>								
1 <sup>er</sup> décile (D1)	2 820	2 440	3 340	2 340	3 730	5 920	9 170	11 630
1 <sup>er</sup> quartile	9 910	8 610	11 780	7 450	10 560	13 730	18 040	22 040
<b>Médiane (D5)</b>	<b>19 380</b>	<b>17 690</b>	<b>21 220</b>	<b>15 440</b>	<b>18 220</b>	<b>19 970</b>	<b>24 530</b>	<b>31 050</b>
3 <sup>e</sup> quartile	27 820	25 170	30 400	21 310	23 880	26 520	32 420	44 000
9 <sup>e</sup> décile (D9)	39 410	34 660	44 030	27 120	30 620	34 610	42 600	64 150
<b>Indicateurs d'inégalités</b>								
<b>Rapport interdécile D9/D1</b>	<b>14,0</b>	<b>14,2</b>	<b>13,2</b>	<b>11,6</b>	<b>8,2</b>	<b>5,8</b>	<b>4,6</b>	<b>5,5</b>
D9/D5	2,0	2,0	2,1	1,8	1,7	1,7	1,7	2,1
D5/D1	6,9	7,3	6,4	6,6	4,9	3,4	2,7	2,7

**Champ :** France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, panel Tous salariés.